



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0358

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Edouard Herriot -  
Approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole de Lyon et la Compagnie  
nationale du Rhône (CNR) - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-  
3277 du 8 juillet 2019

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

**Conseil du 14 décembre 2020****Délibération n° 2020-0358**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Edouard Herriot - Approbation d'un avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole de Lyon et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Modification de la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3277 du 8 juillet 2019**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par contrat d'amodiation du 24 mars 1986, la CNR a mis à disposition de la Métropole un terrain de 16 000 m<sup>2</sup> situé sur le port Edouard Herriot et cadastré CH 97. L'usine d'incinération des ordures ménagères Lyon Sud est édifée sur cette parcelle.

La Métropole souhaite réaliser 2 aménagements qui nécessitent l'extension de cette emprise.

**1° - La création d'une sous-station d'interface entre l'usine d'incinération et le réseau de chaleur Centre Métropole**

Une étude a été réalisée par le délégataire exploitant le réseau de chauffage Centre Métropole, ELM, avec implication des services de l'usine d'incinération et de la mission énergie pour déterminer les possibilités d'optimisation de l'enlèvement par le réseau de chaleur produite par l'usine d'incinération. Le scénario proposé est la création d'une nouvelle sous-station d'interface, sur une parcelle de 965 m<sup>2</sup> environ appartenant à la CNR. Elle est cadastrée CH 384 et est attenante à la parcelle de l'usine d'incinération.

Cette sous-station permettra :

- de clarifier la limite de responsabilité entre le réseau de chauffage urbain et l'usine d'incinération et de séparer physiquement les 2 services,
- d'augmenter l'enlèvement de chaleur de l'ordre de 3 à 6 MW,
- de faciliter la pose de réseau à créer pour relier l'usine d'incinération à la nouvelle chaufferie de la rue de Surville et ainsi boucler le réseau de chauffage Centre Métropole.

**2° - L'installation d'un système de convoyage de mâchefer en vue du chargement en transport fluvial**

L'usine d'incinération produit en moyenne 45 000 t/an de mâchefers issus de l'incinération des ordures ménagères. À travers un marché de transport et traitement, ces mâchefers sont acheminés quotidiennement vers une plateforme de maturation. Aujourd'hui, le transport est assuré par camion, à raison de 6 à 8 trajets par jour jusqu'à la plateforme située à Loire sur Rhône, disposant d'un quai de chargement-déchargement sur le fleuve. L'usine d'incinération a un accès presque direct sur la darse du port de Lyon mais n'a pas de quai de chargement. L'intérêt de mettre en place le transport fluvial entre les 2 sites a été étudié et démontré pour son impact environnemental. Cela nécessite l'installation d'un système de convoyage des mâchefers depuis les fosses de stockage de l'usine jusqu'au bord de quai le plus proche, au sud du site, en utilisant une bande de terrain d'environ 132 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée CH 150 appartenant à la CNR.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-3277 du 8 juillet 2019, la Métropole avait approuvé le projet d'avenant au contrat d'amodiation précité pour permettre ces 2 aménagements.

Cet avenant n'ayant pu être régularisé, notamment en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la CNR a autorisé la Métropole à faire les travaux par courrier du 29 mai 2020.

Les travaux concernant la sous-station de chauffage urbain sont désormais terminés. Les travaux concernant l'installation d'un système de convoyage de mâchefer ont débuté en novembre 2020.

En conséquence, il convient d'autoriser monsieur le Président à contresigner le courrier de la CNR daté du 29 mai 2020, dans l'attente de la régularisation de l'avenant au contrat d'amodiation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Modifie** la décision de la Commission permanente n° CP-2019-3277 du 8 juillet 2019.

**2° - Approuve** le projet d'avenant au contrat d'amodiation entre la Métropole et la CNR pour l'extension de l'emprise de l'usine d'incinération des ordures ménagères du port Edouard Herriot pour la création d'une sous-station d'interface et l'installation d'un système de convoyage de mâchefer.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer :

- a) - ledit avenant et tous les documents y afférents,
- b) - le courrier de la CNR du 29 mai 2020.

**4° - La dépense** supplémentaire de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - exercice 2020 - chapitre 011 - opération n° 0P2801581.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.**